

Ne plus prendre en charge un enfant sur mutuelle sante

Par pattoux, le 28/09/2011 à 11:00

Bonjour,

je suis titulaite d'une mutuelle santé sur laquelle figure aussi mes 2 enfants; l'un de mes enfants n'est plus à ma charge depuis la rentrée, il est parti vivre chez son père;je précise qu'il est encore mineur

j'ai donc demandé à mon assureur de l'enlever de mon contrat mutuelle santé, celui-ci m'a d'abord dit qu'il fallait que j'attende la date anniv du contrat soit le 1er janvier, puis comme j'insistais il m'a dit que si je prouvais qu'il était bien chez son père et que son père le prennait sur sa mutuelle (attestation mutuelle du père en preuve) il acceptait de l'enlever...

c'est quoi çà, en quoi çà les regarde de savoir si mon fils a encore une couverture santé? en plus je conserve la mutuelle pour moi et mon autre fils c'est normal çà?

merci à vous

Par mimi493, le 28/09/2011 à 11:53

Relisez votre contrat, certains imposent que les enfants soient automatiquement pris en compte